



ZONE 83
Comités 21
NORD PAS DE CALAIS



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2019 - 2020

Libre par équipe de 2 (ou DUO)

Le Comité **NORD PAS DE CALAIS** organise le Championnat Régional « Libre par équipe de 2 ou DUO » qui attribue le titre de Champion Régional de notre Comité et qualifie les équipes les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu **du 17 au 19 Janvier 2020 à OLONNE SUR MER**

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2019- 2020.

Le **nombre d'équipes qualifiées** a été fixé à **6** par notre Président de Zone pour le comité **NORD PAS DE CALAIS**.

CONDITION et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **26 Octobre 2019** :

Salle des Fêtes Simone SIGNORET
Avenue de Verdun
62250 MARQUISE

Tél du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98

Pour participer à cette épreuve, il faut que chaque équipe soit constituée de **2 joueurs licenciés** dans le comité Nord Pas de Calais.

Participation : **50€ par équipe (DUO)**.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une équipe de 2 joueurs et d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve. Le qualificatif se fera avec un nombre pair d'équipe (DUO).

DEROULEMENT et PARTICIPATION

1^{ère} Séance



A 10h00 : 5 Positions de 5 Donnes

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort avec Inslibduo227

La séance se déroule en **5 fois 5 donnes**.

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre.**

Pour toute garde sans ou garde contre, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

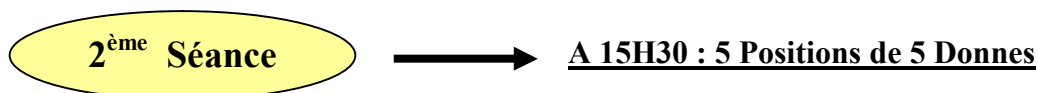
Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes, les donnes non commencées seront annulées.

A l'issue de cette séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) de tous les joueurs de l'équipe.



La mise en place de la 2^{ème} séance sera déterminée en fonction du classement de la 1^{ère} séance. Une équipe peut être éliminée en cas de table relai

Exemple : 1^{ère} équipe et 2^e équipe Table 1, 3^{ème} équipe et 4^{ème} équipe Table 2, etc...

Chaque position sera limitée à 50 minutes.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

A l'issue de la 2^{ème} séance, les **6 équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera **du 17 au 19 Janvier 2020 à OLONNE SUR MER**

Ex Aequo :

En cas d'ex aequo pour la 6^{ème} place qualificative, sera qualifié l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2^{ème} séance.

INSCRIPTIONS

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé l'inscription au préalable.

L'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 23 Octobre 2019 :**

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club
- soit par mail ccr5962@yahoo.com

Tél : 06 15 41 04 98

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT

INDICE PCN : = 1,80

Il est possible d'appliquer un coefficient entre 2 séances (ou 2 positions) à condition d'éliminer au moins un pourcentage des participants : - Elimination de 10% des joueurs => Coeff de 1,10 - Elimination de 20% des joueurs => Coeff de 1,15 - Elimination de 30% des joueurs => Coeff de 1,20 - Elimination de 40% des joueurs => Coeff de 1,25 - Elimination de 50% des joueurs => Coeff de 1,30

REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage
Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » article 7 à 12 du fascicule N° 2 « Donnes Libres »
de la FFT, dernière version.

Et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Si un ou les deux membres d'une équipe viennent à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci - sauf cas de force majeure - les deux membres de l'équipe seront sanctionnés conformément aux statuts de la FFT.

L'équipe défaillante est classée dernière de l'épreuve. Il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 48 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition et traduit devant la chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de Championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

TELEPHONE PORTABLE

Les téléphones portables doivent rester éteints, sauf dérogation de l'arbitre.

En cas de non-respect de cette règle,

L'équipe fautive se verra sanctionner par 400 points de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Directeur d'épreuve
Président de Zone
M.BOUQUILLON**

